

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 MAI 2021

| | |
|---|----|
| 21-067 Octroi de contrat – Achat de cartes à puce | 1 |
| 21-068 Ratification de contrat – Achat d'un vérin..... | 2 |
| 21-069 Support et entretien annuel (2021-2022) HASTUS..... | 2 |
| 21-070 Ville de Saguenay - approvisionnement en carburant diesel | 3 |
| 21-071 Ratification achat – deux transmissions réusinées | 3 |
| 21-072 Autorisation signature de contrat – Transport élèves, secteur jeunes et secteur adultes, Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay..... | 4 |
| 21-073 Octroi de mandat – Utilisation d'un quai du terminus de la rue Morin par Intercar..... | 5 |
| 21-074 Représentant de la STS au sein des comités du transport des élèves du Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay..... | 5 |
| 21-075 Représentant de la STS au sein des comités du transport des élèves du Centre de services scolaires De La Jonquière | 6 |
| 21-076 Vente d'un autobus..... | 6 |
| 21-077 Modification Convention Cadre ATUQ - Achat regroupé, acquisition de jantes de roues pour autobus..... | 7 |
| 21-078 Désinfection des locaux et installations de la STS – Exigences CNESST..... | 7 |
| 21-079 Horaire d'été 2021 | 8 |
| 21-080 Tarification – période estivale 2021 | 8 |
| 21-081 Information: Prêt autobus CIUSSS | 9 |
| 21-082 Information : Levée des options – Convention cadre ATUQ pièces diverses autobus et disposition de batteries | 9 |
| 21-083 Information réseau..... | 9 |
| 21-084 Approbation des comptes et états financiers | 9 |
| 21-085 Correspondance | 10 |
| 21-086 Revue de presse et éléments promotionnels..... | 10 |
| 21-087 Date et lieu de la prochaine séance..... | 10 |

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 17 mai 2021 à 13 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général et Frédéric Michel, directeur général adjoint ainsi que mesdames Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles et trésorière, Natacha Boies, directrice de l'exploitation et Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant le point 3 Projet pilote taxi bus – Rang St-Joseph.

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021, soit et est adopté dans sa forme et teneur.

21-067 Octroi de contrat – Achat de cartes à puce

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay doit faire l'achat de cartes à puce pour assurer le maintien de son inventaire;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité et les délais de livraison des cartes à puce sont sujet à beaucoup de variations dans le temps;

CONSIDÉRANT QUE la STS doit avoir une quantité de cartes à puce suffisante pour être en mesure de répondre aux demandes de sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la carte à puce sélectionnée doit être compatible avec la technologie informatique de la STS.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER l'achat de dix mille (10 000) cartes à puce 4K au coût unitaire de 1,96364 \$ à ABCorp CA Ltd. pour un montant total de 19 636,40 \$ avant taxes.

21-068 Ratification de contrat – Achat d'un vérin

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay doit remplacer le vérin de la porte #8;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay a procédé à trois demandes de prix afin de remplacer le vérin de la porte #8.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE RATIFIER le contrat pour l'achat d'un vérin à Services pétroliers M.T. inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 22 500 \$ avant les taxes.

21-069 Support et entretien annuel (2021-2022) HASTUS

CONSIDÉRANT la résolution 14-213 mandatant la Société de Sherbrooke (pour le consortium), d'acquérir pour et au nom de la Société de transport du Saguenay les modules CREW et Véhicule de la suite Hastus.

CONSIDÉRANT la résolution 15-077 sur l'adjudication de contrat à GIRO pour des outils d'aide à la planification;

CONSIDÉREANT QUE la Société de transport du Saguenay a reçu une communication écrite de GIRO le 21 avril 2021 l'informant du montant annuel (ajusté en fonction de l'indice des prix à la consommation du Québec) à payer pour la période du 28 août 2021 au 27 août 2022.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER au paiement de 27 013 \$ avant taxes pour le contrat de support et d'entretien HASTUS # 888 du consortium pour la période du 28 août 2021 au 27 août 2022.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout documents pouvant être requis pour donner plein effet aux présentes.

21-070 Ville de Saguenay - approvisionnement en carburant diesel

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances de la ville de Saguenay a fait paraître un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison de produits pétroliers tels que l'essence sans plomb ordinaire, le carburant diesel clair à très faible teneur en soufre, le carburant diesel coloré et le mazout coloré #2, pour une période de 24 mois (appel d'offres 2021-129) pour la Ville de Saguenay ainsi que la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saguenay a procédé à l'adjudication de sa partie de contrat;

CONSIDÉRANT QUE la date prévue de fin de contrat est le 30 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle d'un an;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions pour l'ensemble de l'appel d'offres, soient :

NUTRINOR COOPÉRATIVE (NEQ 1141280447)

425, rue Melançon, St-Bruno (Québec) G0W 2L0

11 349 486,00 \$

CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC. DIVISION ÉNERGIE SONIC INC. (NEQ 1171374037)

1657, boul. St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7J 3Y3

11 484 832,00 \$

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le contrat d'acquisition de diesel clair à très faible teneur en soufre, pour la portion de la Société de transport du Saguenay, soit et il est, par les présentes, octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nutrinor Coopérative, pour la somme de 11 349 486,00 \$ incluant les taxes applicables pour 5 050 000 litres.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents pouvant être requis pour donner plein effet aux présentes, dont notamment mais non limitativement quant à la levée le cas échéant de l'une ou de toutes les options prévues au contrat.

21-071 Ratification achat – deux transmissions réusinées

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay doit acheter deux transmissions pour sa flotte d'autobus;

CONSIDÉRANT QUE la STS a opté pour des transmissions réusinées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER l'achat de deux transmissions réusinées pour un coût total de 44 000 \$ avant taxes à Solutions Serafin inc.

ET QU'un crédit de 12 000 \$ soit par la suite retourné à la Société de transport du Saguenay, tel que convenu lors de l'achat.

21-072 Autorisation signature de contrat – Transport élèves, secteur jeunes et secteur adultes, Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay

CONSIDÉRANT l'article 13 du Règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des rives du Saguenay (CSSRS) a transmis un contrat visant à offrir à la STS le service de transport d'environ 750 élèves admissibles et inscrits aux programmes et aux écoles qui suivent:

1. au programme sport-études et concentrations sportives et artistiques des écoles de L'Odysée (Dominique-Racine et Lafontaine);
2. au programme FMS/FPT des écoles Charles-Gravel et des Grandes-Marées;
3. au programme métier/études du Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay.

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay a transmis un contrat visant à offrir à la STS le service de transport pour les élèves admissibles et inscrits à la formation générale aux adultes et à la formation professionnelle du CSSRS.

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay a adopté le 4 mai 2021 la résolution numéro CA-2021-049 autorisant la conclusion de ces contrats avec la STS;

CONSIDÉRANT QUE la STS a reçu ces contrats signés par la directrice générale du CSSRS, Mme Chantale Cyr.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STS autorise la conclusion de ces deux contrats avec le Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay;

QUE la STS mandate le directeur général, Jean-Luc Roberge à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, ces deux contrats avec le Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout autres documents pouvant être requis pour donner plein effet aux présentes.

21-073 Octroi de mandat – Utilisation d'un quai du terminus de la rue Morin par Intercar

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Intercar a sollicité la STS pour utiliser un des quais du terminus de la Société de transport du Saguenay situé sur la rue Morin;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE MANDATER le directeur général et le directeur général adjoint de la Société de transport du Saguenay pour faire toutes les vérifications, analyses et les évaluations marchandes nécessaires relativement à la demande d'utilisation d'un quai du terminus de la STS situé sur la rue Morin avant de conclure une entente.

D'AUTORISER le directeur général de la STS à signer une entente pour l'utilisation d'un quai du terminus de la STS situé sur la rue Morin avec Intercar seulement si les vérifications, analyses et évaluations marchandes effectuées préalablement sont concluantes.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout autres documents pouvant être requis pour donner plein effet aux présentes.

21-074 Représentant de la STS au sein des comités du transport des élèves du Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la STS doit être membre des comités de transport des élèves qui doit être institué et composé par le Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay conformément à l'article 188 de la *Loi sur l'Instruction publique* et l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Société de transport du Saguenay nomme le directeur général, M. Jean-Luc Roberge, comme représentant de la STS au sein comité consultatif du transport des élèves du Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay pour l'année scolaire 2021-2022 et qu'il puisse déléguer un substitut pour y assister au besoin.

21-075 Représentant de la STS au sein des comités du transport des élèves du Centre de services scolaires De La Jonquière

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la STS doit être membre des comités de transport des élèves qui doit être institué et composé par le Centre de services scolaires De La Jonquière conformément à l'article 188 de la *Loi sur l'Instruction publique* et l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général, M. Jean-Luc Roberge soit, et il est par les présentes, désigné à titre de représentant de la Société de transport du Saguenay au sein du comité consultatif du transport des élèves du Centre de services scolaires De La Jonquière pour l'année scolaire 2021- 2022 et qu'il puisse déléguer un substitut pour y assister au besoin.

21-076 Vente d'un autobus

CONSIDÉRANT QU'en respect de la loi, la STS doit se départir ponctuellement d'autobus qui ne peuvent plus être utilisées pour desservir sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE le STS vend habituellement les autobus qui ne peuvent plus être utilisés sur son réseau à la ferraille;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR) a manifesté le désir d'acheter un de ces autobus à la STS.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la vente de l'autobus # 2101 au Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme pour un montant de 2 500 \$ avant taxes, sans garantie légale et à leurs risques et péril;

QUE le Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme assure le transport de l'autobus # 2101 à ses frais.
D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents pouvant être requis pour donner plein effet aux présentes.

21-077 Modification Convention Cadre ATUQ - Achat regroupé, acquisition de jantes de roues pour autobus

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport de Sherbrooke, de Montréal, de Laval, de Longueuil, de Lévis, de Québec, de l'Outaouais et du Saguenay doivent faire l'acquisition de jantes de roues d'autobus;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 92.4 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société de transport du Saguenay à mandaté le Réseau de transport de la Capitale pour entreprendre, au nom de la Société de transport du Saguenay, à l'occasion d'un achat regroupé qui a lieu conjointement avec L'ATUQ et les sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à un appel d'offres afin d'octroyer un contrat pour l'acquisition de jantes de roues d'autobus, en fonction des termes dudit appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay autorise dans l'Annexe 1 de la Convention Cadre ATUQ 2021, un montant maximum de 100 000 \$ taxes incluses pour une période maximale de cinq (5) ans pour l'achat regroupé pour l'acquisition de jantes de roues;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût des pièces sur le marché;

CONSIDÉRANT QU'une vérification a été réalisée.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER que le montant maximal pour l'achat regroupé pour l'acquisition de jantes de roues (ATUQ) de la Convention cadre ATUQ 2021 (Annexe 1) soit augmenté à 136 005, 12 \$ pour une période maximale de cinq (5) ans.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents pouvant être requis pour donner plein effet aux présentes.

21-078 Désinfection des locaux et installations de la STS – Exigences CNESST

CONSIDÉRANT QUE la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) recommande que les installations et les locaux de la STS soient désinfectés à tous les jours en raison de la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE la STS n'a pas les ressources humaines au sein de son organisation pour effectuer cette tâche;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible à un remboursement via le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes ;

CONSIDÉRANT QUE la STS a demandé à trois entreprises de lui fournir des prix pour la réalisation de ce travail.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER à Entretien FMG le contrat de désinfection des locaux et des installations de la STS au montant de 875 \$ par semaine (sept jours) jusqu'au 31 décembre 2021;
ET QUE la STS puisse mettre fin à ce contrat sans frais si la CNESST n'oblige plus la désinfection quotidienne des installations et des locaux.

21-079 Horaire d'été 2021

CONSIDÉRANT que pendant la période estivale, la STS procède à une réduction de ses heures d'opérations ;
CONSIDÉRANT que la STS prévoit que l'horaire estival s'échelonne sur une période de 9 semaines étant donnée la diminution de l'achalandage durant l'été;
CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la période estivale 2021 s'étende sur une période de 9 semaines, soit du 21 juin au 22 août 2021 et que l'horaire d'été s'applique en semaine, soit du lundi au vendredi :
- la fin des opérations à 22 h ;
- service à l'heure à l'extérieur des périodes de pointe ;
QUE la Société maintienne le service les samedis et dimanches, selon l'horaire régulier pendant toute la période estivale.

21-080 Tarification – période estivale 2021

CONSIDÉRANT le congé scolaire des institutions d'enseignement;
CONSIDÉRANT la période de vacances;
CONSIDÉRANT le changement d'horaires et d'habitudes des usagers actuels et potentiels;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE renouveler la promotion « 2 pour 1 » pour les titres de transport mensuels de catégorie « Jeunesse » pour les mois de juillet et août : le titre du mois d'août étant gratuit à l'achat de celui du mois de juillet ;

DE réduire la tarification comptant à 1,00 \$ pour tous les soirs, à compter de 18 h, et les fins de semaine, durant la période estivale du 21 juin au 22 août inclusivement.

21-081 Information: Prêt autobus CIUSSS

Le directeur général informe les administrateurs que la Société de transport du Saguenay a prêté un autobus au CIUSSS afin que ce dernier l'utilise comme unité mobile de dépistage.

21-082 Information : Levée des options – Convention cadre ATUQ pièces diverses autobus et disposition de batteries

Le directeur général informe les administrateurs que la STS se prévaudra de la période de transition de trois (3) mois prévu au contrat d'approvisionnement pour l'achat regroupé pour l'acquisition de pièces diverses autobus tel qu'inscrit à l'Annexe 1 de la Convention cadre ATUQ 2017 ainsi que pour le contrat d'approvisionnement pour l'achat regroupé pour l'acquisition et la disposition de batteries d'autobus de format 8D tel qu'inscrit à l'Annexe 1 de la Convention cadre ATUQ 2019.

21-083 Information réseau

Le directeur général informe les administrateurs des impacts sur le circuit # 3 qu'aurait eu la mise en place du projet pilote de sens unique sur la rue St-Pierre à Jonquière. La modification du parcours vers Chicoutimi aurait occasionné des retards sur ce circuit, pouvant ainsi affecter les usagers, notamment ceux qui ont des correspondances.

La directrice de l'exploitation informe les administrateurs que le réseau régulier a repris depuis le 19 avril et que tout se déroule bien. Elle mentionne également que la période des travaux routiers débute à Saguenay et que la gestion des détours se déroule bien.

Le directeur général conclue en mentionnant que l'achalandage à la fin avril 2021 a repris entre 60 % à 70 % en comparaison à 2019.

21-084 Approbation des comptes et états financiers

Il est proposé par Mme Lina Tremblay

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le caisse-déboursés du mois d'avril 2021 soit, et il est par les présentes, approuvé et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes.

QUE les états financiers de janvier 2021, février 2021 et mars 2021, soient et sont par les présentes approuvés.

21-085 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 10 mai 2021.

21-086 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS.

21-087 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance se tiendra le lundi 21 juin à 13 h 30 via ZOOM.

Levée de l'assemblée à 14 h 53

Président

Secrétaire